

ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Concours externe

Session 2022

RAPPORT DE JURY

1- Textes de référence

- Décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.
- Arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs

2- Concours externe

Seul le concours externe a été ouvert pour la session 2022.

a. Conditions d'inscription

Le concours externe d'adjoint administratif est ouvert à l'ensemble des candidats **sans condition d'âge ou de diplôme**.

b. Déroulement des épreuves

Admissibilité :

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques. Les programmes de français et mathématiques sont fixés dans l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs.
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Admission :

L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à se situer dans son futur environnement professionnel, à se positionner vis-à-vis des interlocuteurs qu'il rencontrera dans les futurs postes et à appréhender les missions qui lui seront confiées en vérifiant son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat est également évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur et un traitement de texte. Cette épreuve permet à la fois de vérifier que le candidat est en capacité d'utiliser les fonctions courantes de ces outils et permet également d'appréhender l'aptitude du candidat à

rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

(Durée : trente minutes ; coefficient 4).

3- Les candidats

Concours externe

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
380	203	23	7 en liste principale 3 en liste complémentaire

4- Recommandations aux candidats

Pour s'entraîner avant les épreuves dans les conditions du concours, le jury conseille au candidat de respecter la durée imposée de chaque épreuve lors de ses exercices.

1- Ce que le jury a valorisé :

Dans les épreuves écrites :

De manière générale, il a été tenu compte de la qualité de l'expression, de la présentation, de l'écriture, de l'orthographe et de la grammaire. Le candidat doit donc veiller à bien soigner sa copie et sa rédaction lors des épreuves. La forme n'est cependant pas le seul critère, le fond reste prépondérant dans l'évaluation des épreuves.

Pour le concours externe :

** Les courts exercices :*

En mathématiques : la rédaction d'une explication des résultats a été valorisée, si les résultats étaient exacts.

En vocabulaire : généralement plusieurs réponses étaient possibles. Une seule réponse était attendue du candidat et permettait d'avoir les points.

En grammaire : Le barème indiqué de l'exercice de ponctuation pouvait interroger le candidat. Tous les candidats ont donc été évalués par l'ensemble des membres du jury de la manière la plus favorable au regard du barème annoncé.

** Questions / Réponses :* la compréhension du texte, ainsi que le « bon » sens des réponses aux questions ont été valorisés. Le hors sujet a une question a été systématiquement sanctionné. Les erreurs répétées d'orthographe et de syntaxe ont également été sanctionnées.

Le résumé du texte demandé en première question fait l'objet d'un recomptage précis du nombre de mots et de points de pénalités proportionnels à l'écart par rapport au nombre de mots demandés. Si le nombre de mot est trop éloigné de la consigne (écart de +/- 25 %), le candidat obtient 0 point sur cette question.

Le candidat qui respecte le nombre de mots et reprend les idées maîtresses du texte obtient le maximum de points sur cette question

Pour les questions de compréhension, le texte étant relativement concis, le jury a apprécié la capacité du candidat à cibler sa réponse au regard de la question posée. Les candidats qui ont fait des réponses reprenant une partie importante du texte pour être sûr d'apporter la bonne réponse à la question n'obtiennent pas le maximum de points sur la question, dès lors que des éléments hors sujet sont intégrés dans la réponse proposée.

□ Dans les épreuves orales

A l'arrivée de chaque candidat, en introduction à l'épreuve orale, les règles de fonctionnement de l'épreuve sont rappelées au candidat, à savoir la durée de l'épreuve et l'articulation entre les exercices pratiques et le temps d'échange. La durée et le contenu des exercices pratiques sur les logiciels informatiques sont également précisés à chaque candidat. Le temps d'épreuve est mesuré à partir de la fin de ce rappel introductif.

La maîtrise de soi (gestion du stress, ...) et la gestion du temps imparti lors des épreuves pratiques ont été pris en compte lors de l'évaluation des candidats. La méthodologie de résolution des exercices est également prise en compte pour l'appréciation de cette épreuve.

La posture du candidat vis-à-vis des membres du jury et sa capacité à se positionner lors des mises en situation sont également appréciés.

Lors du temps d'échange, le jury a valorisé la capacité du candidat à apporter des réponses de « bon » sens et à prendre en compte le contexte décrit. Le jury a valorisé également les candidats qui apportent des réponses précises et contextualisées.

Le jury est également attentif à placer le candidat dans les meilleures conditions afin de limiter au maximum son stress et ainsi permettre aux candidats de montrer ses compétences et son savoir-être.

2- Ce que le jury a sanctionné :

□ Dans les épreuves écrites

De manière générale : l'orthographe et la syntaxe non respectée ont été sanctionnés.

Pour le concours externe :

** Les courts exercices :*

En mathématiques : Le jury a pénalisé les copies n'ayant pas donné d'explications aux résultats trouvés.

En orthographe et grammaire : le jury n'a fait aucune concession aux candidats faibles dans ces deux domaines.

** Questions / Réponses :* quelques points du barème permettent de noter l'orthographe et la syntaxe, ainsi que la présentation. Le jury n'accorde donc pas ces points de barème quand le nombre de fautes s'avère trop important. De même, le jury attend que le candidat identifie les questions auxquelles il apporte une réponse. Si cette identification n'est pas possible, le candidat est sanctionné.

L'attention des candidats est également attirée sur le soin et la qualité de la rédaction. Ces éléments ne sont pas sanctionnés par le jury, mais une copie présentant des parties ou des mots illisibles peut indirectement pénaliser le candidat par une mauvaise compréhension de la réponse apportée.

□ Dans les épreuves orales

La posture des candidats fait partie des éléments d'appréciation du jury. Ainsi, l'arrogance ou la nonchalance de certains candidats ne sont pas appréciées des membres du jury. Les candidats présentant une assurance excessive ou trop sûrs de leur savoir ont tendance à irriter le jury.

Le manque de pragmatisme et/ou de réalisme face à des situations rencontrées de manière ponctuelle ou régulière dans les services ont également été sanctionnés.

L'attention des candidats est également appelée sur la ponctualité lors de leur arrivée sur les lieux de l'épreuve.

3- Quelques éléments d'appréciation des épreuves :

□ **Niveau général des candidats**

Le concours externe 2022 a vu beaucoup de bons candidats se présenter tant sur les épreuves écrites que sur les oraux.

Sur les épreuves écrites, le niveau s'avère être un peu plus faible en mathématiques qu'en français. Un candidat avec un bon niveau en mathématiques augmentera donc ses chances de se différencier lors des épreuves écrites.

Pour l'épreuve orale, les candidats se sont très majoritairement bien préparés.

□ **Éléments de copies à éviter absolument**

Le jury rappelle que le jour du concours toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie ou tout signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie mènera à l'annulation de celle-ci. Cette année une unique copie était concernée, ce qui est un gage de sérieux des candidats qui ont bien respecté cette consigne.

Fait à Reims, le 29 septembre 2022

Le président de jury